

**Objet : Déclassement et transfert de matériel dans les établissements organisant de l'enseignement technique et professionnel**

**Réseaux : Communauté française**

**Niveaux et services : SEC (PE/HR/Ord/Spéc) organisant l'enseignement technique et professionnel  
PROM SOC (Sec) organisant l'enseignement technique et professionnel**

**Période : Année scolaire 2009/2010 et suivantes**

- **Aux chefs des établissements de l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Communauté française dispensant de l'enseignement technique et professionnel**
- **Aux chefs des établissements de l'enseignement secondaire spécialisé organisé par la Communauté française dispensant de l'enseignement technique et professionnel**
- **Aux chefs des établissements de l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française dispensant de l'enseignement technique et professionnel**

**Pour information :**

- **Aux membres du service d'inspection**
- **Aux membres du service de vérification**

<b><u>Circulaire</u></b>	Informative	Administrative	Projet
<b><u>Emetteur</u></b>	Service général de l'enseignement organisé par la Communauté française		AGERS
<b><u>Destinataire</u></b>	Cfr ci-dessus		
<b><u>Contact</u></b>	Nicole SACRE	02/690 81 63	nicole.sacre@cfwb.be

<b><u>Document à renvoyer</u></b>	OUI	NON
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>	/	
<b><u>Concerne</u></b>	Déclassement et transfert de matériel dans les établissements organisant de l'enseignement technique et professionnel	

<b>Renvoi (s) : -</b> <b>Nombre de pages : 2 + 1</b> <b>Mots clés : Déclassement – matériel – enseignement technique et professionnel</b>
---

Le service d'Inspection qui est devenu inter-réseaux, ne gère plus les dossiers de déclassement ou de transfert de matériel des sections techniques et professionnelles de nos établissements scolaires. Ces dossiers doivent donc être pris en charge par notre réseau d'enseignement.

Cette tâche a été confiée à la cellule « Enseignement qualifiant » du Service général de l'enseignement organisé par la Communauté française.

En fonction de cela, vos demandes de déclassement ou vos propositions de transfert de matériel seront dorénavant transmises à l'adresse suivante :

Service Général de l'Enseignement organisé par la Communauté française  
Cellule « Enseignement qualifiant »  
Bd du Jardin Botanique, 20/22 – 1<sup>o</sup> étage – bureau 1G20  
1000 Bruxelles

Celles-ci devront impérativement mentionner le type de la machine ou du matériel à déclasser ou à transférer, ses caractéristiques ainsi que le numéro sous lequel il est repris à l'inventaire de votre établissement. De plus, les motivations du déclassement ou du transfert devront être accompagnées, dans la mesure du possible, de photos montrant l'état actuel de la machine ou du matériel.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de la cellule précitée, Madame Nicole Sacré au 02/690.81.63 ou directement les personnes ressources :

Madame Joëlle Hougardy  
02/690.81.73 – 0479/88.53.26  
[joelle.hougardy@cfwb.be](mailto:joelle.hougardy@cfwb.be)

Monsieur Philippe Leidinger  
02/690.81.73 – 0478/93.87.85  
[philippe.leidinger@cfwb.be](mailto:philippe.leidinger@cfwb.be)

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN